

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 3 septembre 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

120-09-20

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2020
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 3 septembre 2020
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Modification aux règlements d'urbanisme
 - 6.3.1 - Assemblée publique de consultation
 - 6.3.2 - Adoption du règlement 191-20 - Plan d'urbanisme
 - 6.3.3 - Adoption du règlement 192-20 - Permis et certificats
 - 6.3.4 - Adoption du second projet de règlement 193-20 - règlement de zonage
 - 6.4 - Travaux Centre Civique
 - 6.5 - Fauchage des rangs
 - 6.6 - Dérogation mineure / COOP Ste-Justine
 - 6.7 - Dérogation mineure / Éliane Asselin et Daniel Chabot
 - 6.8 - Éco-centre
 - 6.9 - Nomination inspecteur régional
 - 6.10 - Escouade canine
 - 6.11 - Location machineries lourdes
 - 6.12 - Vente de terrain - Parc industriel
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - COVID-19
 - 7.3 - Contrats municipaux
 - 7.4 - Révision PGMR
 - 7.5 - Semaine de la municipalité 2020
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Ministère des Transports
 - 8.3 - Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins
 - 8.4 - Fondation du coeur Beauce-Etchemin
 - 8.5 - Mini-Scribe
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.11 Location machineries lourdes
- 6.12 Vente de terrain - Parc industriel
- 7.5 Semaine de la Municipalité

ADOPTÉE

121-09-20

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2020

Le procès-verbal de la séance du 20 août 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

122-09-20

4.1 - Comptes fournisseurs au 3 septembre 2020

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 3 SEPTEMBRE 2020

N° chèque	Nom	Montant	Payé
C2000447	VALERO ÉNERGIE INC.	289,18	289,18
C2000448	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2000449	OEUVRE DES LOISIRS	1 000,00	1 000,00
C2000450	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	11,07	11,07
	MARIO LAPIERRE	83,92	83,92
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	367,41	367,41
	LUC DEBLOIS	220,06	220,06
	PIERRE FOURNIER	175,95	175,95
	PASCAL VACHON	107,10	107,10
C2000451	AON HEWITT	4 294,07	
C2000452	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 259,58	
C2000453	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 196,77	
C2000453	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	457,41	
C2000454	SSQ GROUPE FINANCIER	4 957,87	
C2000455	SOGETEL INC.	537,32	
C2000456	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00	
C2000457	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	151,28	
C2000458	COOP STE-JUSTINE	943,47	
C2000459	RÉAL HUOT INC.	12 948,93	
C2000460	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2000461	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	18 663,25	
C2000462	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	66,63	
C2000463	GARAGE GILLES DUCHAINE	666,24	
C2000464	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	518,50	
C2000465	PAULO ET REMY INC.	805,73	
C2000466	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	73,57	
C2000467	SERGE CARRIER ET FILS INC.	2 987,23	
C2000468	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	8 332,75	
C2000469	MINISTRE DES FINANCES	54 357,00	
C2000470	FORD APPALACHES INC.	287,73	

C2000471	M.R.C. DE BELLECHASSE	32 421,33	
C2000472	VALERO ÉNERGIE INC.	1 395,34	
C2000473	LES MAGASINS KORVETTE LTEE	47,86	
C2000474	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	2 633,79	
C2000474	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	1 700,28	
C2000474	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	284,57	
C2000474	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	4 470,92	
C2000474	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	486,07	
C2000475	EUROFINS ENVIRONEX	544,41	
C2000475	EUROFINS ENVIRONEX	211,55	
C2000476	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	1 954,58	
C2000477	CHEM ACTION INC.	638,11	
C2000478	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	50,57	
C2000479	BRANDT	588,88	
C2000479	BRANDT	607,25	
	TOTAL	177 155,03	2 394,69
	SOLDE À PAYER	174 760,34	
	ENCAISSE	237 506,17	

Sur une proposition de Réjean Labonté,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:
 QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Dupuis s'interroge sur la circulation du trafic lourd sur la rue Principale ainsi que sur l'utilisation des freins moteurs par les camionneurs.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Il n'y a aucun développement dans ce dossier.

123-09-20

6.2 - Sécurité civile

Il est proposé par Marcel Tanguay,
 Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre faite par Charles-Henri Bosquart de Électricité BCN inc pour l'installation d'une génératrice d'urgence à la Mairie de Sainte-Justine et ce, pour la somme de 32 480\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.3 - Modification aux règlements d'urbanisme

6.3.1 - Assemblée publique de consultation

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption des projets de règlements numéros 191-20, 192-20 et 193-20 aux fins de modifier les règlements numéros 74-07, 75-07 et 76-07 intitulés respectivement "Plan d'urbanisme", "Règlement relatif aux permis et certificats et aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à

l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" et "Règlement de zonage".

Les modifications au règlement 74-07 "Plan d'urbanisme" visent à procéder à la concordance du nouveau règlement numéro 130-19 de la MRC des Etchemins concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

Les modifications au règlement 75-07 "Permis et certificats" visent à adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à ajouter une condition préalable à l'émission d'un permis de construction.

Les modifications au règlement 76-07 "Règlement de zonage" visent à corriger et à adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à procéder à la concordance du nouveau règlement 130-19 de la MRC des Etchemins concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2020.

124-09-20

6.3.2 - Adoption du règlement 191-20 - Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, les règlements numéro 74-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 74-07 afin de procéder à la concordance du nouveau règlement no 130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement no 191-20 lors de la séance ordinaire du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 5 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 191-20 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 191-20 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 74-07 INTITULÉ «PLAN D'URBANISME» DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE DU NOUVEAU RÈGLEMENT NO 130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 74-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans le but de procéder à la concordance avec le nouveau règlement #130-19 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement;

ARTICLE 3. Modifications du règlement 74-07

3.1 : Le règlement numéro 74-07 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 Le feuillet A de l'annexe 1 du règlement #74-07, « Plan d'urbanisme : Grandes affectations du sol » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement #130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie en conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.1.1 Voir annexe 1 du règlement #191-20 représentant le résultat de la modification administrative du territoire de la municipalité et des zones ;

3.1.2 Le feuillet B de l'annexe 1 du règlement #74-07, « Plan d'urbanisme : grandes affectations du périmètre urbain » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement #130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie, conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.2.1 Voir annexe 2 du règlement #191-20 représentant le résultat de la modification administrative du périmètre urbain et des zones ;

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2020

Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2020

Adoption du règlement le 3 septembre 2020

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

M. Christian Chabot, Maire

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

125-09-20

6.3.3 - Adoption du règlement 192-20 - Permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 75-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 75-07 AFIN D'ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement no 192-20 lors de la séance ordinaire du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 5 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
ET résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 192-20 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 192-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 75-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du présent règlement est de permettre l'adoption du document "Règlement no 192-20" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2020
Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2020
Adoption du règlement le 3 septembre 2020
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le
Avis de promulgation du règlement a été donné le

M. Christian Chabot, Maire

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

126-09-20

6.3.4 - Adoption du second projet de règlement 193-20 - règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À PROCÉDER À LA CONCORDANCE du NOUVEAU RÈGLEMENT #130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement no 193-20 lors de la séance ordinaire du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 5 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le deuxième projet de règlement numéro 193-20 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « Deuxième projet de règlement # 193-20 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à procéder à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du présent projet de règlement est de permettre l'adoption du document "Deuxième projet de règlement no 193-20" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2020
Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2020
Adoption du deuxième projet de règlement le 3 septembre 2020
Adoption du règlement le
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le
Avis de promulgation du règlement a été donné le

M. Christian Chabot, Maire

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

6.4 - Travaux Centre Civique

Le conseil municipal est informé de l'évolution des travaux au Centre civique.

127-09-20

6.5 - Fauchage des rangs

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de Ghislain Bernard

pour le fauchage des rangs et ce, pour la somme de 90\$ l'heure.

ADOPTÉE

128-09-20

6.6 - Dérogation mineure / COOP Ste-Justine

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par la COOP Ste-Justine qui désire régulariser la situation suite à la construction d'un portique dans la cour avant pour l'accès aux bacs servant aux matières résiduelles et pour la construction d'un nouveau boîtier de protection pour le raccord-pompier dans la cour avant comparativement à la norme prescrite à l'article 9.1 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 17 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par la COOP Ste-Justine qui désire régulariser la situation suite à la construction d'un portique dans la cour avant pour l'accès aux bacs servant aux matières résiduelles et pour la construction d'un nouveau boîtier de protection pour le raccord-pompier dans la cour avant comparativement à la norme prescrite à l'article 9.1 du règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

129-09-20

6.7 - Dérogation mineure / Éliane Asselin et Daniel Chabot

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Éliane Asselin et Daniel Chabot qui désirent prolonger leurs murs de soutènement dans l'emprise du boulevard Lessard jusqu'à 2 mètres du pavage de cette rue comparativement à la norme prescrite de 30 cm prévue à l'article 10.3.1.1 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 20 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Éliane Asselin et Daniel Chabot qui désirent prolonger leurs murs de soutènement dans l'emprise du boulevard Lessard jusqu'à 2 mètres du pavage de cette rue comparativement à la norme prescrite de 30 cm de la ligne avant prévue à l'article 10.3.1.1 du règlement de zonage ;

QUE ledit conseil municipal accepte cette dérogation avec une restriction qui consiste à dégager la Municipalité de Sainte-Justine de toutes responsabilités advenant des bris occasionnées à ces murs de soutènement lors des travaux de déneigement du boulevard Lessard ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

130-09-20

6.8 - Éco-centre

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE suite à la demande de la Municipalité de Sainte-Rose à l'effet de rendre accessible notre Éco-centre aux contribuables de Sainte-Rose, le conseil municipal de Sainte-Justine est disposé à offrir ce service aux contribuables pour la somme de 6 000\$ pour l'année 2021;

QUE cette offre est faite à titre de projet pilote et qu'elle sera réévaluée à la fin de l'année 2021;

QUE dans l'éventualité où elle était acceptée par la Municipalité de Sainte-Rose, les contribuables de cette municipalité pourront bénéficier des services de l'Éco-centre selon la même politique de gestion établie pour les résidents de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

131-09-20

6.9 - Nomination inspecteur régional

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipales relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal de Sainte-Justine nomme Serge Paquet, en plus de Gabriel Gosselin, Annie Venables et Lise Buteau à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

Que par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

6.10 - Escouade canine

Le conseil municipal est informé de l'offre faite par la SPA Beauce-Etchemin pour le service de contrôle animalier.

Il convient de discuter de ce dossier lors de l'étude du budget 2021.

132-09-20

6.11 - Location machineries lourdes

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE dans le cadre de l'acceptation de la soumission déposée par les Entreprises JAGR pour la location de machineries lourdes, le conseil municipal de Sainte-Justine désire informer les Entreprises JAGR que dans l'éventualité où cette entreprise ne pourrait rendre ce service dans un délai raisonnable, il se verra dans l'obligation de contacter un autre fournisseur pour procéder à la location de machineries lourdes.

ADOPTÉE

133-09-20

6.12 - Vente de terrain - Parc industriel

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre aux Excavations Paul Labrie inc le lot 6 376 186 du cadastre du Québec situé dans la Parc industriel de Sainte-Justine ;

QUE ce lot possède une dimension de 150 pieds de largeur par 225 pieds de profondeur pour une superficie de 33 678 pi² ;

Que cette vente est consentie pour la somme de .17 le pied carré soit pour un montant total de 5 725\$;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Les Excavations Paul Labrie inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

La programmation est prête et sera distribuée à la population dans les prochains jours.

134-09-20

7.2 - COVID-19

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal fixe le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Sainte-Justine qui demeure impayée en date du 1er juin 2020 à 0% par année;

QUE ce taux s'appliquera jusqu'au 1er décembre 2020;

QUE le taux d'intérêt de 12 % l'an décrété en vertu du règlement de taxation no 189-20 reviendra en vigueur à compter du 2 décembre 2020 et ce, rétroactivement au 1er juin 2020.

ADOPTÉE

7.3 - Contrats municipaux

Le directeur général remet au conseil les informations relatives au régime général concernant la passation des contrats municipaux.

7.4 - Révision PGMR

Le conseil est informé du résumé de l'échéancier des étapes à venir menant à l'entrée en vigueur du PGMR révisé de la MRC des Etchemins.

7.5 - Semaine de la municipalité 2020

Le ministère des Affaires municipales invite les municipalités à participer à la semaine de la municipalité en diffusant sur les réseaux sociaux des publications liées au thème de chaque journée de cette semaine qui se tiendra du 13 au 19 septembre.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

8.2 - Ministère des Transports

En raison du fait que le directeur général n'a pas encore reçu l'information relativement à l'affiche de sensibilisation "Réduisez le bruit", cet item est reporté à la prochaine séance.

8.3 - Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins

La rencontre de démarrage de la Table de concertation en immigration dans les Etchemins se tiendra le 23 septembre de 13h00 à 16h00.

135-09-20

8.4 - Fondation du coeur Beauce-Etchemin

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 300\$ à la Fondation du coeur Beauce-Etchemin dans le cadre de sa campagne de financement pour l'année 2020.

ADOPTÉE

8.5 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de septembre est remis aux membres du Conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

136-09-20

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT